



Mon voisin fait des appel à la police pour se plaindre de bruit et ça demeure non-avenu

Par **Mario1971**, le **24/06/2019 à 18:16**

Quoi faire avec mon voisin qui m'envoie les policiers pour bruit excessifs, sans qu'il en es le moindre bruit, et est-ce que les policiers ont le droit de pénétré dans mon logement sans mandat et pour ces faux motif de mon voisin ? Merci!

Par **Visiteur**, le **24/06/2019 à 23:07**

Bonjour

Dans le cadre d'un contrôle, la police peut entrer chez vous.

Par **janus2fr**, le **25/06/2019 à 07:26**

Bonjour pragma,

C'est exagéré d'affirmer cela.

La police ne peut pénétrer dans un domicile que dans des cas particuliers.

- avec l'accord du résident
- sur commission rogatoire
- en flagrant délit

De plus, cela n'est possible qu'entre 6h et 21h (sauf cas très particulier)

Par **jacques22**, le **25/06/2019 à 08:47**

Bonjour,

C'est à Montpellier? car même cas.

Je ne laisse pas les policiers entrer sans commission rogatoire, donc jamais.

Le bruit doit être audible et constaté de l'extérieur. Qu'il y ait du bruit (pas trop fort) à l'intérieur, c'est normal.

Depuis 22 ans, aucune suite n'a été réservée aux plaintes, même en correctionnelle!!!

Bonne journée.